

INTERVIEW

PHILIPPE LEMOINE PDG DE LASER

« Chaque prêteur doit engager sa responsabilité juridique »

Laser Cofinoga, filiale de crédit des Galeries Lafayette et du Cetelem, est connu pour ses positions en faveur du fichier positif, recensant l'ensemble des encours de crédits des emprunteurs. Dans le débat sur la réglementation du crédit à la consommation, Philippe Lemoine estime qu'il faut s'attacher désormais à la responsabilité des prêteurs et faciliter l'accès au crédit personnel pour aider à s'en sortir les emprunteurs contraints au crédit renouvelable.

Le rapport Athling évalue à 43 millions le nombre de comptes de crédit revolving ouverts. N'est-ce pas excessif ?

La part du crédit renouvelable est plus importante en France que dans les autres pays européens parce qu'une proportion significative de la population n'a pas le choix. Si les autres formes de crédit étaient ouvertes à ces ménages, cela permettrait de dégonfler la bulle de ce type de prêt.

Cela ne revient-il pas à déplacer le problème ?

Non. L'enjeu est de donner à tout emprunteur le choix de son type de crédit. Le crédit renouvelable a été inventé comme un produit de gestion de trésorerie et n'a pas vocation à être utilisé pour financer des projets. Quand le crédit renouvelable est utilisé en ce sens, c'est une situation malsaine. Or le pic de la demande de crédit est à 27 ans parce qu'il faut aménager un appartement ou acheter une voiture, et souvent ces emprunteurs ne peuvent accéder qu'à ce type de crédit. Au lieu d'un taux de 6 %, ils se trouvent engagés dans un crédit à 16 %, voire plus.

Quelle mesure faut-il prendre ?

Il suffirait de relever le seuil de l'usure des prêts personnels de 9,5 % à 11 % pour dégonfler cette bulle.

N'est-ce pas ouvrir une boîte de Pandore et aggraver les difficultés de remboursement ?

Il faut mettre des garde-fous. Les 12 réformes consacrées au crédit à la consommation depuis vingt ans se sont attachées à renforcer la



Philippe Lemoine.

responsabilité de l'emprunteur, mais non des professionnels. Le fichier des incidents de paiement, tous les établissements l'utilisent mais ce n'est pas suffisant. Il faut qu'ils disposent d'informations fraîches. En contrepartie, chaque prêteur doit engager sa responsabilité juridique, et s'il est prouvé qu'il disposait des moyens nécessaires, il doit abandonner le capital prêté si le particulier se trouve en position de surendettement. Il

faut aussi réfléchir au métier de courtier. Le débat se focalise sur les cartes de magasins mais le risque est plus important dans le crédit à distance ou par Internet car il n'y a aucun contact humain. D'où le développement d'une profession de courtiers. Mais elle n'est pas réglementée. Il faudrait qu'ils ne perçoivent qu'une part de leur commission à l'entrée et l'autre à l'échéance du prêt.

Les propositions d'Athling s'attaquent-elles au fond du problème du mal-endettement ?

Il y a beaucoup de pistes intéressantes. Mais nous ne ferons pas face en France à l'urgence de la crise économique si nous limitons la concertation avec les consommateurs au seul crédit renouvelable. Pour sortir du mal-endettement français, il faut remettre à plat un système malthusien qui produit du surendettement tout en excluant 4 ménages sur 10 du crédit. Pourquoi ne pas imaginer en France le « New Deal » du crédit à la consommation ?

PROPOS RECUEILLIS PAR A. DR.